



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 4 avril 2007 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, mesdames et monsieur les conseiller-ères Denise Laferrière, Richard Côté et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et M<sup>e</sup> Richard D'Auray, greffier adjoint.

Est absent monsieur le conseiller Joseph De Sylva.

**CE-2007-435**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 20 MARS 2007 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 21 MARS 2007**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie des procès-verbaux de la séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 20 mars 2007 et de la séance ordinaire tenue le 21 mars 2007 a été remise aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

**CE-2007-436**

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 10 - 47 647,57 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 12 - 222 655,65 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 11 - 7 019,34 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 10 - 165 428,88 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 10, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 12, la liste des réquisitions numéro 11 et la liste des embauches numéro 10 :

<b>Numéro de la liste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Période</b>
Liste PA numéro 10	Pièces de comptes à payer	47 647,57 \$	19 au 23 mars 2007
Liste PD numéro 12	Pièces de comptes à payer	222 655,65 \$	19 au 23 mars 2007
Liste des réquisitions numéro 11	Pièces de comptes à payer	7 019,34 \$	19 au 23 mars 2007
Liste des embauches numéro 10	Embauche de personnel temporaire	165 428,88 \$	12 au 16 mars 2007

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2007.

Adoptée

**CE-2007-437**      **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-10 - 225 075,20 \$ - PÉRIODE DU 15 AU 21 MARS 2007**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-10 d'un montant total de 225 075,20 \$ pour la période du 15 au 21 mars 2007.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2007.

Adoptée

**CE-2007-438**      **ACQUISITION D'UN LOGICIEL POUR LE TRAITEMENT DE LA MATRICE GRAPHIQUE ET LE CADASTRE DE LA COMPAGNIE CONSORTECH – 24 687,27 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service d'évaluation et des transactions immobilières a l'obligation de confectionner et de maintenir à jour la matrice graphique du territoire de la ville de Gatineau en vertu de l'article 6 du règlement sur le rôle d'évaluation institué en vertu de l'article 263, paragraphe 1<sup>o</sup> de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

**CONSIDÉRANT QUE** les outils à la disposition du personnel de la Ville de Gatineau affecté à cette tâche sont inadéquats;

**CONSIDÉRANT QUE** les outils de traitement du cadastre doivent également être convertis pour être compatibles à notre version ArcGis;

**CONSIDÉRANT QUE** la matrice graphique est un outil important en vue de la réalisation des mandats du Service d'évaluation et des transactions immobilières en plus d'être utile aux autres services de la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'acquisition du logiciel de la compagnie Consortech au coût de 24 687,27 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec leur proposition datée du 30 janvier 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
13440-672	23 387,37 \$	Développement équip. / Logiciels
04-13493	1 299,90 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2007.

Adoptée

**CE-2007-439\***      **APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DU MILIEU 2007, VOLET 2 - 4 295 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, lors de son assemblée du 21 février 2007, a pris connaissance des rapports d'analyse du Programme d'initiatives du milieu, volet 2, de février 2007 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité, suite à la recommandation de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire du 21 février 2007, recommande au conseil d'accepter le rapport de la Commission représentant une contribution financière de 4 295 \$ afin de soutenir financièrement les organismes oeuvrant sur le territoire de la ville de Gatineau dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives du milieu, volet 2.

Le trésorier est autorisé à émettre les chèques aux montants et noms tels qu'indiqués ci-dessous sur présentation des pièces justificatives fournies par le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire :

- Association des résidents des Hautes-Plaines 120 \$
- Dépanneur Sylvestre 1 000 \$
- Loisirs St-Jean-Bosco 2 300 \$
- Association des résidents du Plateau 600 \$
- Association des Résidents de Lakeview Terrace inc. 275 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71030-971	4 295 \$	Soutien aux organismes communautaires - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2007.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2007-440

**PARTICIPATION AU 20<sup>e</sup> COLLOQUE LES ARTS ET LA VILLE - MEMBRE DE LA COMMISSION DES ARTS, DE LA CULTURE, DES LETTRES ET DU PATRIMOINE - 16 AU 18 MAI 2007**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame Estelle Desfossés, membre citoyenne de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine, à participer au 20<sup>e</sup> colloque Les Arts et la Ville qui se tiendra à Laval du 16 au 18 mai 2007.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de Les Arts et la Ville, 870, avenue de Salaberry, bureau 107, Québec, Québec, G1R 2T9, couvrant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
72135-311	1 042,08 \$	Commission des arts - Congrès et colloques
04-13493	57,92 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-441

**SOUSSION 2006 SP 303 - MONSIEUR CHRISTIAN POIRIER, DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL - FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS - POLITIQUE DE GESTION DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE - 51 279,75 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à monsieur Christian Poirier, du Département de science politique de l'Université Laval, 2-9, rue Saint-Olivier, Québec, Québec, GIR 1E8, pour la prestation de services professionnels de spécialiste en relations interculturelles afin de réaliser le projet de politique de gestion de la diversité culturelle et le document des priorités d'actions 2008-2012 qui y sont reliées au montant de 51 279,75 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 26 février 2007, et ce, étant la seule soumission reçue dont la firme s'est qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CE-2007-73.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71518-419	48 579,63 \$	Événements interculturels - Autres prof. / Adm.
04-13493	2 700,12 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
72011-999	28 579,63 \$		Politique culturelle // Autres
71518-419		28 579,63 \$	Événements interculturels // Autres prof. / Adm.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2007.

Adoptée

CE-2007-442\*

**PROLONGATION ADDITIONNELLE DE 60 JOURS DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC KINEXSPORT INC. POUR LA GESTION DU CHALET ET DU PARC RIVERAIN DU LAC-LEAMY**

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil, par sa résolution numéro CM-2006-1035, a autorisé que le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et Kinexsport inc. pour la gestion du chalet et du parc riverain du Lac-Leamy soit prolongé de mois en mois jusqu'à un maximum de quatre mois;

**CONSIDÉRANT QUE** certains éléments du nouveau protocole à intervenir restent à finaliser :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter que la prolongation du protocole d'entente autorisée par la résolution numéro CM-2006-1035 soit prolongée pour une période additionnelle de 60 jours, à compter du 19 mars 2007.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2007-443

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-11 - 132 678,36 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-11 d'un montant total de 132 678,36 \$ pour la période du 20 au 26 mars 2007.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-444

**AUTORISER L'OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME CIMA+ POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS NÉCESSAIRES INCLUANT LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LA STABILISATION DU CHEMIN DE LA RIVE - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de stabilisation du chemin de la Rive sont nécessaires en bordure de la rivière de la Lièvre et doivent être entrepris dans les meilleurs délais;

**CONSIDÉRANT QU'**un premier mandat a été octroyé à la firme CIMA+ pour la réalisation des études requises au niveau environnemental en vue de l'obtention des autorisations nécessaires auprès des autorités concernées;

**CONSIDÉRANT QU'**un mandat de services professionnels doit aussi être octroyé pour la préparation des plans et devis et autres documents d'appel d'offres en incluant la surveillance des travaux en résidence;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme CIMA+ a soumis une offre de services professionnels pour la préparation des plans et devis nécessaires incluant la surveillance en résidence pour les travaux de stabilisation du chemin de la Rive dans le secteur de Masson-Angers :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que ce comité :

- autorise la firme CIMA+ à procéder à la préparation des plans, du cahier des charges et autres documents de soumission de même qu'à effectuer la surveillance en résidence pour les travaux de stabilisation du chemin de la Rive;
- autorise la firme CIMA+ à présenter, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux, aux autorités compétentes en la matière;
- autorise la firme CIMA+ à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées;
- accepte de verser pour la réalisation du mandat, un montant maximum d'honoraires de 22 379,78 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-70006-019	21 201,38 \$	Honoraires professionnels - Stabilisation chemin de la Rive
04-13493	1 178,40 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2007.

Adoptée

**CE-2007-445\* RÈGLEMENT NUMÉRO 395-2007 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 929 000 \$ POUR RÉALISER LES TRAVAUX DE PRÉSERVATION DE L'ACTIF AU PARC DU LAC-BEAUCHAMP - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 395-2007 autorisant une dépense et un emprunt de 929 000 \$ pour réaliser les travaux de préservation de l'actif au parc du Lac-Beauchamp.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2007-446 SOUSSION 2007 SP 029 - SÉGUIN MORRIS - INSTALLATION DE NOUVEAUX FEUX DE CIRCULATION - INTERSECTION DU BOULEVARD DE LUCERNE ET DE LA RUE VICTOR-BEAUDRY - SERVICE D'INGÉNIERIE - 71 788,50 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Séguin Morris, 5, impasse de la Licorne, Gatineau, Québec, J9A 3R8, pour les travaux d'installation de feux de circulation à l'intersection du boulevard de Lucerne et de la rue Victor-Beaudry, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 71 788,50 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 7 février 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30231-001	68 008,50 \$	Feux de circulation - Boul. Lucerne / Rue V-Beaudry - Feux de circulation
04-13493	3 780,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2007.

Adoptée

**CE-2007-447 SOUSSION 2007 SP 082 - LES ENTREPRISES TAILLEFER ET FRÈRES - ENTRETIEN DES PELOUSES - SECTEUR D'AYLMER - 2007-2009 - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 155 586 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Les entreprises Taillefer et Frères, 104, rue Burke, Gatineau, Québec, J8M 1J6, pour l'entretien des pelouses dans le secteur d'Aylmer, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un total annuel approximatif de 155 586 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 28 février 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et étant conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois ans prenant effet à la date de la présente résolution. Il pourra être renouvelé pour deux périodes additionnelles d'une année.

Après la première année, les prix unitaires seront révisés annuellement au 1<sup>er</sup> mai de chaque année, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation (IPC).

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires aux budgets 2008 et 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71440-521	147 393,67 \$	Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes - Entr. Rép. / Infras.
04-13493	8 192,33 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2007.

Adoptée

**CE-2007-448**

**SOUSSION 2006 SP 289 - CIMA+ - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDE DU BASSIN DE DRAINAGE DU RUISSEAU SMITH - SERVICE D'INGÉNIERIE - 136 967,90 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Cima+, 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour les services professionnels pour la préparation d'un modèle hydrologique et d'un plan directeur de drainage pour le projet «Étude du bassin de drainage du ruisseau Smith», pour un montant total de 136 967,90 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 5 février 2007, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2006-919.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-60003-005	129 755,90 \$	Honoraires professionnels - Génie H.P. - Eaux de ruissellement
04-13493	7 212,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2007.

Adoptée

**CE-2007-449**

**REJET DE LA SOUSSION - 2007 SI 086 - FOURNITURE DE TERRE VÉGÉTALE - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN**

**CONSIDÉRANT QUE** la Division de l'approvisionnement de la Ville de Gatineau a lancé, le 6 février 2007, un appel d'offres sur invitation pour l'obtention de soumissions pour la fourniture de terre végétale pour l'année 2007 et qu'une seule soumission a été reçue avant la date et l'heure limite de dépôt des soumissions;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes* stipule qu'un appel d'offres émis pour des dépenses d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$ ne peut être adjugé qu'après demande de soumissions écrite auprès d'au moins deux fournisseurs;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a eu qu'une seule demande d'invitation écrite lors du processus d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** le processus d'appel d'offres ne rencontre pas les règles prévues à l'article 573.1 de la Loi sur les cités et villes (soumission par voie d'invitation écrite);

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 60 du règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, tel qu'amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a donc lieu que la position de la Ville de Gatineau soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

**QUE** ce comité rejette la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2007 SI 086.

De plus, ce comité autorise le Service des Finances, Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres par voie d'invitation écrite.

Adoptée

CE-2007-450

**AUTORISATION À LA FIRME TECSULT INC. MANDATÉE PAR LA VILLE DE GATINEAU POUR LA PRÉSENTATION DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES AUX AUTORITÉS COMPÉTENTES AFIN D'OBTENIR LES APPROBATIONS REQUISES POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE PARTIE D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC SUR LA MONTÉE CHAURET - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de remplacement d'un ponceau sur la Montée Chauret prévus au PTI 2006 seront réalisés sous peu;

**CONSIDÉRANT QU'**un certificat d'autorisation pour la réalisation des travaux de remplacement d'un ponceau sur la Montée Chauret a été émis par le MDDEP le 5 décembre 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** la conduite d'eau potable existante localisée à l'origine sous le ponceau a été, suite à un bris, reconstruite au-dessus du ponceau à remplacer dans le cadre du présent projet;

**CONSIDÉRANT QUE** la conduite d'eau potable existante située au-dessus du ponceau à remplacer devra être réinstallée à son emplacement original sous le ponceau;

**CONSIDÉRANT QUE** cette intervention au niveau de la conduite d'eau potable nécessitera l'obtention d'un certificat d'autorisation auprès du MDDEP;

**CONSIDÉRANT QU'**un mandat a été octroyé à la firme Tecsalt inc. par la délégation de pouvoir 49128 afin de préparer les plans et devis nécessaires au projet de remplacement d'un ponceau sur la Montée Chauret :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la firme Tecsalt inc. à présenter tous les documents requis en vue de l'obtention des autorisations nécessaires afin de permettre la réalisation des travaux de remplacement d'une partie de la conduite d'eau potable dans le cadre du projet de remplacement du ponceau de la Montée Chauret dans le secteur de Gatineau.

Adoptée



CE-2007-451

**SOUSSION 2006 SP 251 - SÉGUIN MORRIS - SYNCHRONISATION DES FEUX DE CIRCULATION - BOULEVARD ALEXANDRE-TACHÉ, CHEMIN D'AYLMER ET RUE PRINCIPALE - SERVICE D'INGÉNIERIE - 294 560,75 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Séguin Morris, 5, impasse de la Licorne, Gatineau, Québec, J9A 3R8, pour la fourniture et l'installation des équipements requis dans le cadre du projet de synchronisation des feux de circulation de 25 intersections situées le long de l'axe constitué du boulevard Alexandre-Taché, du chemin d'Aylmer et de la rue Principale, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 294 560,75 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 7 février 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30333-001	279 050,75 \$	Synchronisation des feux de circulation - Synchronisation
04-13493	15 510,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-452

**SOUSSION 2007 SI 079 - TECSULT INC. - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - INSTALLATION DES SERVICES MUNICIPAUX ET PAVAGE DE LA RUE DE GRANBY - SERVICE D'INGÉNIERIE - 92 299,50 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Tecsumt inc., 569, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4A1, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis incluant la surveillance avec résidence pour le projet de « Installation des services municipaux et pavage de la rue de Granby » au montant total de 92 299,50\$ \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 19 février 2007, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution CM-2006-919.

**QUE** ce comité autorise la firme Tecsumt inc. à présenter, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux, aux autorités compétentes en la matière.

**QUE** ce comité autorise la firme Tecsumt inc. à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30355-007	87 439,50 \$	Services municipaux - Rue de Granby - Honoraires professionnels
04-13493	4 860,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-453

**AUTORISER BELL CANADA À RÉALISER DES TRAVAUX DE DÉPLACEMENT DE POTEAUX ET D'UNE LIGNE DE TÉLÉCOMMUNICATION SUR LA MONTÉE PAIEMENT À PROXIMITÉ DU BOULEVARD SAINT-RENÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux d'élargissement de la Montée Paiement sont prévus en 2007, entre les boulevards du Carrefour et La Vérendrye;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a des infrastructures routières et cyclables projetées sur le côté ouest de la route actuelle;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de déplacement d'une ligne de distribution électrique, de télécommunication et de câblodistribution sont projetés sur la Montée Paiement dans le cadre du projet d'élargissement de la Montée Paiement – Phase 2;

**CONSIDÉRANT QUE** cette ligne de distribution électrique, de télécommunication et de câblodistribution doit nécessairement être déplacée avant le début des travaux d'élargissement de la Montée Paiement – Phase 2 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise Bell Canada à réaliser des travaux de déplacement de poteaux et d'une ligne de télécommunication sur la Montée Paiement à proximité du boulevard Saint-René pour un montant global de 79 220,32 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
30120-999	75 049,00 \$	Ingénierie - Autres
04-13493	4 171,32 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-454

**AUTORISER VIDÉOTRON À RÉALISER DES TRAVAUX DE DÉPLACEMENT D'UNE LIGNE DE CÂBLODISTRIBUTION SUR LA MONTÉE PAIEMENT À PROXIMITÉ DU BOULEVARD SAINT-RENÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux d'élargissement de la Montée Paiement sont prévus en 2007, entre les boulevards du Carrefour et La Vérendrye;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a des infrastructures routières et cyclables projetées sur le côté ouest de la route actuelle;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de déplacement d'une ligne de distribution électrique, de télécommunication et de câblodistribution sont projetés sur la Montée Paiement dans le cadre du projet d'élargissement de la Montée Paiement – Phase 2;

**CONSIDÉRANT QUE** cette ligne de distribution électrique, de télécommunication et de câblodistribution doit nécessairement être déplacée avant le début des travaux d'élargissement de la Montée Paiement – Phase 2 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise Vidéotron à réaliser des travaux de déplacement d'une ligne de câblodistribution sur la Montée Paiement à proximité du boulevard Saint-René pour un montant global de 37 371,58 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
30120-999	35 403,79 \$	Ingénierie - Autres
04-13493	1 967,79 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-455

**AUTORISER HYDRO-QUÉBEC À RÉALISER DES TRAVAUX DE DÉPLACEMENT D'UNE LIGNE DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE SUR LA MONTÉE PAIEMENT À PROXIMITÉ DU BOULEVARD SAINT-RENÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux d'élargissement de la Montée Paiement sont prévus en 2007, entre les boulevards du Carrefour et La Vérendrye;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a des infrastructures routières et cyclables projetées sur le côté ouest de la route actuelle;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de déplacement d'une ligne de distribution électrique, de télécommunication et de câblodistribution sont projetés sur la Montée Paiement dans le cadre du projet d'élargissement de la Montée Paiement – Phase 2;

**CONSIDÉRANT QUE** cette ligne de distribution électrique, de télécommunication et de câblodistribution doit nécessairement être déplacée avant le début des travaux d'élargissement de la Montée Paiement – Phase 2 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise Hydro-Québec à réaliser des travaux de déplacement d'une ligne de distribution électrique sur la Montée Paiement à proximité du boulevard Saint-René pour un montant global de 43 277,18 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
30120-999	40 998,43 \$	Ingénierie - Autres
04-13493	2 278,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-456\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 292-1-2007 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 292-2005 DANS LE BUT D'Y ATTRIBUER UNE SOMME DE 220 000 \$ POUR PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES ET DE REMPLACER LE PLAN MONTRANT LES IMMEUBLES IMPOSABLES DEVANT DESSERVIR LE PROJET PLATEAU DU PARC, PHASE 1 - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - ALAIN PILON**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 292-1-2007 modifiant le règlement numéro 292-2005 dans le but d'y attribuer une somme de 220 000 \$ pour payer la quote-part municipale des travaux d'enfouissement des réseaux d'utilités publiques et de remplacer le plan démontrant les immeubles imposables devant desservir le projet Plateau du Parc, phase 1.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2007-457\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 357-1-2007 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 357-2006 DANS LE BUT D'Y ATTRIBUER UNE SOMME DE 30 000 \$ POUR PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET CHÂTEAU GOLF, PHASE 2B - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 357-1-2007 modifiant le règlement numéro 357-2006 dans le but d'y attribuer une somme de 30 000 \$ pour payer la quote-part municipale des travaux d'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Château Golf, phase 2B.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2007-458\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 397-2007 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 415 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET PLATEAU SYMMES II, PHASE 13 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 397-2007 autorisant une dépense et un emprunt de 415 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Plateau Symmes II, phase 13.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2007-459\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 398-2007 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 190 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET PLATEAU SYMMES II, PHASE 18 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 398-2007 autorisant une dépense et un emprunt de 190 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Plateau Symmes II, phase 18.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2007-460\* RÈGLEMENT NUMÉRO 399-2007 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 260 000 \$ POUR CONSTRUIRE LES SERVICES MUNICIPAUX DE LA PHASE II DANS LE PROJET CITÉ JARDIN CENTRE-VILLE, TOUR V/CHSLD - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 399-2007 autorisant une dépense et un emprunt de 260 000 \$ pour construire les services municipaux de la phase II dans le projet Cité Jardin Centre-ville, Tour V/CHSLD.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2007-461\* RÈGLEMENT NUMÉRO 400-2007 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 400 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET DOMAINE PETER BOUWMAN, PHASES 1A, 1B ET 2A - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 400-2007 autorisant une dépense et un emprunt de 1 400 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Domaine Peter Bouwman, phases 1A, 1B et 2A.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2007-462\* ACCEPTATION REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL CITÉ JARDIN CENTRE-VILLE - TOUR V/CHSLD - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Merlin Immobilier inc. a déposé une requête afin de procéder à ses frais, à l'installation des services municipaux de la phase I (aqueduc, égouts et fondation de rue) des rues portant le numéro 3 074 946 ainsi qu'une partie du lot numéro 3 337 243 au cadastre du Québec montréalais au plan numéro 72234 minute 35199 S préparé par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 12 juillet 2004;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente a été signée en 1991 et modifiée en 2000 entre l'ex-Ville de Gatineau et la compagnie Leader Land Corporation pour ce projet domiciliaire et que Merlin Immobilier inc. s'engage à respecter cette entente :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- de ratifier la requête présentée par la compagnie Merlin Immobilier inc. pour construire, à ses frais, selon l'entente intervenue et selon la réglementation en vigueur, les services municipaux de la phase I (aqueduc, égouts et fondation de rue) sur les rues situées dans la phase de la Tour V/CHSLD du projet Cité Jardin Centre-ville et montréalais au plan préparé par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 12 juillet 2004 et portant le numéro 72234, minute 35199 S;

- d'autoriser la compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils GENIVAR;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville de Gatineau ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils GENIVAR mentionné ci-dessus et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Qualitas Outaouais pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'exiger que la compagnie cède à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les rues ainsi que les services municipaux et les servitudes requises dans cette phase du projet;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie;
- d'accepter que la Ville de Gatineau défraie, par l'imposition d'une taxe d'améliorations locales, l'installation du système d'éclairage de rue, la construction de bordures, trottoirs et la pose du pavage (couche de base et couche d'usure) sur ces tronçons de rues.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront au plan final qui sera déposé au Bureau de la publicité des droits.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2007-463

**SUBVENTION DE 200 \$ - CENTRE DES AÎNÉS DE RIVIÈRE ET DES ENVIRONS INC. - 25<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Centre des Aînés de Rivière inc. à l'attention de monsieur Guy Trépanier, président, 288, rue Lebaudy, Gatineau, Québec, J8V 3W4, à titre de subvention pour l'organisation d'une fête soulignant le 25<sup>e</sup> anniversaire de la fondation du club.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11409-972	200 \$	Simon Racine - De Limbour subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-464

**SUBVENTION DE 700 \$ - LA GRANDE VISITE DE GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 700 \$ à l'ordre de La grande visite de Gatineau à l'attention de monsieur Yves Lusignan, case postale 79021, CSP Galeries de Hull, Gatineau, Québec, J8Y 6V2, à titre de subvention pour la randonnée cycliste familiale qui aura lieu le 24 juin 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11418-972	200 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham subventions
11415-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche subventions
11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions
11409-972	50 \$	Simon Racine - De Limbour subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull subventions
11407-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond - Vanier subventions
11406-972	100 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2007.

Adpotée

CE-2007-465

**PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS ALAIN PILON ET AURÈLE DESJARDINS - RÉUSSIR UN PPP EN MILIEU MUNICIPAL - MONTRÉAL - 25 AVRIL 2007 - 1 700 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise messieurs les conseillers Alain Pilon et Aurèle Desjardins à participer à la formation « Réussir un PPP en milieu municipal » qui se tiendra le 25 avril 2007 à Montréal.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 569,76 \$ à l'ordre de l'Institut pour le partenariat public-privé, 606, rue Cathcart, bureau 330, Montréal, Québec, H3B 1K9, pour couvrir les frais d'inscription. Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation des pièces justificatives pour une dépense maximale de 1 700 \$ incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11100-311-30023	835 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
11100-311-31083	835 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
04-13493	30 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-466

**PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE POIRIER ET MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS TASSÉ À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LES GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DE L'OUTAOUAIS – 22 AVRIL 2007 - 270 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Louise Poirier et monsieur le conseiller Denis Tassé à participer à une activité organisée par Les Grands Frères Grandes Sœurs de l'Outaouais qui aura lieu le 22 avril 2007.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 270 \$ à l'ordre de Les Grands Frères Grandes Sœurs de l'Outaouais, 379-B, boulevard Alexandre-Taché, Gatineau, Québec, J9A 1M4, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11410-972	127,89 \$	Denis Tassé - Des Riverains subventions
11406-972	127,89 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions
04-13493	14,22 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-467

**PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS AU PROGRAMME DE FORMATION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : CRÉDITS DE TAXES AUX ENTREPRISES - SAINT-HYACINTHE - 12 AVRIL 2007 - 570 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Aurèle Desjardins à participer au programme de formation Développement économique : crédits de taxes aux entreprises qui se tiendra à Saint-Hyacinthe le 12 avril 2007.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 176,62 \$ à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec pour couvrir les frais d'inscription. Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation de pièces justificatives pour une dépense maximale de 570 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11100-311-30023	560,70 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
04-13493	9,30 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2007.

Adoptée



CE-2007-468

**SUBVENTION DE 450 \$ - CENTRE D'AIDE 24/7 - 20<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 450 \$ à l'ordre du Centre d'aide 24/7 à l'attention de madame Nathalie Girard, 19, rue Caron, Gatineau, Québec, J8Y 1Y6, à titre de subvention pour l'organisation de différents événements soulignant le 20<sup>e</sup> anniversaire de fondation du centre.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11407-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond - Vanier subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions
11411-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions
11405-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne subventions
11402-972	50 \$	André Laframboise - De Lucerne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-469

**SUBVENTION DE 400 \$ - ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE MASSON-ANGERS - LES SHARKS DE MASSON-ANGERS BANTAM A - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de l'Association du hockey mineur de Masson-Angers à l'attention de madame Josée Lafontaine, 38, rue de Grandpré, Gatineau, Québec, J8M 1H6, à titre de subvention pour la participation de l'équipe Les Sharks de Masson-Angers, Bantam A, aux inter-régionaux qui se tiendront les 6, 7 et 8 avril 2007 dans la région de la Mauricie.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11416-972	400 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 avril 2007.

Adoptée

CE-2007-470

**SUBVENTION DE 10 000 \$ - ÉCOLE DU SACRÉ-COEUR - AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées se sont entendues ou s'entendront par un protocole d'entente sur les conditions d'utilisation de leurs équipements par l'autre partie afin de répondre aux besoins de leur clientèle respective;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école du Sacré-Coeur relève de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées et est assujettie aux conditions faisant l'objet du protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école du Sacré-Cœur désire aménager la cour d'école;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école du Sacré-Coeur a fait une demande à la Ville de Gatineau pour une subvention afin de financer une partie des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau, par le biais du budget discrétionnaire de monsieur le conseiller Luc Montreuil, accepte de verser à l'école du Sacré-Coeur un montant de 10 000 \$ devant servir à cet aménagement :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de verser la somme de 10 000 \$ à l'école du Sacré-Coeur à titre de subvention pour l'aménagement de la cour d'école.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 10 000 \$ à l'ordre de l'école du Sacré-Coeur à l'attention de monsieur Jacques Ferland, directeur, 420, rue du Progrès, Gatineau, Québec, J8M 1T3.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier et le directeur du Module de la culture et des loisirs sont autorisés à signer le protocole d'entente pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
71496-972	10 000 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
71496-692	10 000 \$		Luc Montreuil - De Masson-Angers aménagement - Equip. non-capitalisable
71496-972		10 000 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 avril 2007.

Adoptée

CE-2007-471

**PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL - ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - QUÉBEC - 10 AU 12 MAI 2007 – 32 000 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise mesdames les conseillères Louise Poirier et Denise Laferrière et messieurs les conseillers Frank Thérien, André Laframboise, Pierre Phillion, Simon Racine, Luc Angers, Joseph De Sylva, Richard Côté, Aurèle Desjardins, Yvon Boucher et Luc Montreuil à participer aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendra à Québec du 10 au 12 mai 2007 pour une dépense maximale de 32 000 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 10 911,84 \$ à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal, Québec, H3A 2M7, concernant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11100-311-30025	2 666,67 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
11100-311-30024	2 666,67 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
11100-311-30023	2 666,67 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
11100-311-30022	2 666,67 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
11100-311-30021	2 666,67 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
11100-311-31086	2 666,67 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
11100-311-30018	2 666,67 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
11100-311-30017	2 666,67 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
11100-311-30016	2 666,66 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
11100-311-30015	2 666,66 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
11100-311-31081	2 666,66 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
11100-311-31080	2 666,66 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 3 avril 2007.

Adoptée

CE-2007-472\*

**LOCATION DU MARCHÉ PUBLIC NOTRE-DAME À L'ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES ET PROFESSIONNELS DU VIEUX-GATINEAU (AGAP-VG) - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**

**CONSIDÉRANT QUE** la clause 7.1.1 de la politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers prévoit que la location d'un immeuble municipal doit se faire par appel de propositions;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau a répondu à l'appel de propositions de la Ville de Gatineau à l'automne 2006 et a présenté un projet de développement et d'animation sur une période de cinq ans;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau demande à la Ville de Gatineau une subvention couvrant les frais d'entretien de l'immeuble et un bail sur cinq ans pour une valeur nominale dans le but de réaliser ce projet;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de rénovation de la première phase de l'édifice ont coûté 430 000 \$ dont un montant de 153 000 \$ a été donné par le gouvernement du Québec dans le cadre du programme du renouveau urbain;

**CONSIDÉRANT QUE** l'environnement de la rue Notre-Dame et son activité commerciale font partie des quartiers ciblés dans la stratégie municipale de revitalisation des vieux quartiers :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser la location du marché Notre-Dame à l'Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau pour une période de cinq ans;
- d'approuver le bail intervenu entre les parties;
- d'autoriser le trésorier à payer sur une période de deux ans une subvention de 62 000 \$ à l'Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau dont 30 700 \$ pour l'année 2007. À la fin de l'exercice de la deuxième année, la Ville de Gatineau réévaluera sa participation financière pour la période des trois années restantes au bail. Les conditions de paiement se retrouvent à l'annexe jointe à la présente résolution.

Le trésorier est autorisé à puiser à même les imprévus, la somme de 30 700 \$ pour une subvention pour l'année 2007 dans le cadre du projet de développement et d'animation du marché public Notre-Dame.

Le trésorier est autorisé à verser la subvention de 30 700 \$ à l'Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau selon les modalités de paiements mentionnées au contrat et sur présentation des pièces justificatives à être préparées par le Service d'urbanisme.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années ultérieures les sommes requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
61400-972	30 700 \$	Programmes et projets de Développement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
99900-999	30 700 \$		Imprévus - Autres
61400-972		30 700 \$	Programmes et projets de développement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 avril 2007.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2007-473\*

**FERMETURE DE LA RUE LAVAL ENTRE LES RUES WELLINGTON ET WRIGHT ET DE LA PLACE AUBRY TOUS LES JEUDIS DE JUIN À OCTOBRE 2007 POUR LA TENUE DU « MARCHÉ VIEUX-HULL » ET SUBVENTION DE 25 000 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Marché Vieux-Hull a été mis sur pied en tant qu'événement structurant pour assurer la revitalisation du centre ville;

**CONSIDÉRANT QUE** le succès du marché, de 2003 à 2006, fait en sorte que la demande des producteurs, des maraîchers et des artisans pour y occuper un espace est croissante;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des commerçants de la rue Laval et du secteur Kent-Aubry, en partenariat avec le promoteur madame Dominique Myre, propose la tenue d'une nouvelle édition en 2007 devant se tenir tous les jeudis de juin à octobre;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de subvention de 25 000 \$ est demandée à la Ville de Gatineau afin de couvrir une partie des dépenses d'opération;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de fermer la rue Laval entre les rues Wellington et Wright de même que la Place Aubry pour tenir l'activité;

**CONSIDÉRANT QUE** la collaboration de la Division circulation, brigade scolaire et contrôle animalier est nécessaire afin de réserver les espaces de stationnement requis pour la tenue du marché :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser :

- l'Association des commerçants de la rue Laval et du secteur Kent-Aubry, en partenariat avec le promoteur madame Dominique Myre, à tenir l'activité Marché Vieux-Hull sur une période de 21 semaines débutant en juin et se terminant en octobre 2007;
- le paiement d'une subvention d'un montant maximal de 25 000 \$ pour la tenue de l'activité. Les conditions de paiement et obligations se retrouvant à l'annexe jointe à la présente résolution;
- la Division stationnement, brigade scolaire et contrôle animalier du service de la protection publique à réserver les places de stationnement requises pour la tenue de l'activité, tel que demandé par le promoteur;
- la fermeture de la rue Laval tous les jeudis de la tenue de l'activité, de 10 h à 19 h.

Le trésorier est autorisé à puiser à même les imprévus, un montant de 11 270 \$ pour une subvention pour l'année 2007 pour l'activité Marché Vieux-Hull.

Le trésorier est autorisé à verser la subvention de 25 000 \$ à l'Association des commerçants de la rue Laval et du secteur Kent-Aubry selon les modalités de paiements mentionnées au contrat et sur présentation des pièces justificatives à être préparées par le Service d'urbanisme.

L'Association des commerçants de la rue Laval et du secteur Kent-Aubry devra dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et s'engager à détenir une police d'assurance responsabilité civile pour un montant minimum de 2 000 000 \$ qui identifie la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle et fournir au Service des finances, avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance confirmant la souscription de l'assurance exigée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
61400-972	25 000 \$	Programmes et projets de Développement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99900-999	11 270 \$		Imprévus - Autres
61400-972		11 270 \$	Programmes et projets de développement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 avril 2007.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2007-474

**ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR ÉTIENNE CORRIVEAU-LEBLANC AU POSTE D'AGENT-PATROUILLEUR - DIVISION GENDARMERIE, SERVICE DE POLICE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent-patrouilleur, Division gendarmerie, Service de police, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Étienne Corriveau-Leblanc au poste d'agent-patrouilleur, Division gendarmerie, Service de police.

Monsieur Étienne Corriveau-Leblanc est assujéti à une période de six mois puisqu'une période six mois de services continus à titre de policier temporaire a été retranchée de la période d'essai initiale de 12 mois tel que stipulé à l'article 12.1 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Le salaire de M. Corriveau-Leblanc est celui de la classe 6 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Police – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

La permanence sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 12.1 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-475

**ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR JONATHAN CHARBONNEAU AU POSTE D'AGENT-PATROUILLEUR, DIVISION GENDARMERIE, SERVICE DE POLICE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent-patrouilleur, Division gendarmerie, Service de police, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Jonathan Charbonneau au poste d'agent-patrouilleur, Division gendarmerie, Service de police.

Monsieur Jonathan Charbonneau est assujéti à une période d'essai de six mois puisqu'une période de six mois de services continus à titre de policier temporaire a été retranchée de la période d'essai initiale de 12 mois tel que stipulé à l'article 12.1 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de M. Charbonneau sera rétroactive au 1<sup>er</sup> mars 2007 afin de rencontrer le nombre d'effectifs de 348 policiers autorisés par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Le salaire de M. Charbonneau sera celui de la classe 6 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 - Police - Gendarmerie - Rémunération régulière - Policiers.

La permanence sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 12.1 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-476

**ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME DANIELLE TARDIF AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF AU MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif, Module des travaux publics et de l'environnement (poste numéro MTP-BLC-002 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Danielle Tardif, au poste de commis administratif, Module des travaux publics et de l'environnement.

Madame Danielle Tardif est assujéti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M<sup>me</sup> Danielle Tardif sera celui de la classe 3, 4<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Cet engagement à l'essai est conditionnel à ce que la période d'essai de trois mois de madame Sylvie Gunner au poste de commis administratif au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement, prévue le 6 avril 2007, soit complétée.

À cette fin, les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-13140-112 - Module des travaux publics et de l'environnement - Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-477  
Abrogée par la  
résolution numéro  
CE-2007-952

**PROMOTION À L'ESSAI DE MADAME JOSÉE GAUDREULT, SECRÉTAIRE II,  
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES, SECTION DU DÉVELOPPEMENT  
ORGANISATIONNEL**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire II au Service des ressources humaines, Section du développement organisationnel (poste numéro SRH-BLC-006 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai de madame Josée Gaudreault au poste de secrétaire II au Service des ressources humaines, Section du développement organisationnel.

Madame Josée Gaudreault est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M<sup>me</sup> Josée Gaudreault sera celui de la classe 5, 6<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Cette promotion à l'essai est conditionnelle à ce que la période d'essai de trois mois de madame Carolle Telmosse au poste de secrétaire II au Service de sécurité incendie, prévue le 19 juin 2007, soit complétée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-112 - Ressources humaines - Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-478

**MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2006-893 - OCTROI D'UN  
CONGÉ SANS SOLDE À MADAME PÉNÉLOPE DALLAIRE, TECHNICIENNE EN  
GESTION DE DOCUMENTS, SERVICE DU GREFFE, SECTION DE LA GESTION  
DES DOCUMENTS ET DES ARCHIVES, SERVICES JURIDIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Pénélope Dallaire avait déposé une demande de congé sans solde pour la période du 5 septembre 2006 au 4 septembre 2007;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2006-893 adoptée le 14 juin 2006, a accepté cette demande;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Pénélope Dallaire demande à ce que la période de son congé sans solde se termine le 27 avril 2007, au lieu du 4 septembre 2007, afin de réintégrer son poste de technicienne en gestion de documents au Service du greffe, Section de la gestion des documents et des archives, Services juridiques, le lundi 30 avril 2007, et ce, conformément à la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte que le congé sans solde de madame Pénélope Dallaire se termine le 27 avril 2007 et accepte qu'elle réintègre son poste de technicienne en gestion de documents au Service du greffe, Section de la gestion des documents et des archives, Services juridiques, le lundi 30 avril 2007.

La résolution numéro CE-2006-893 adoptée le 14 juin 2006 est modifiée en conséquence.

Adoptée



CE-2007-479

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2006-1698 - ENGAGEMENT, MUTATION ET PROMOTION DE DIVERS EMPLOYÉS, SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN ET SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2006-1698 adoptée le 6 décembre 2006, acceptait la mutation à l'essai de monsieur Michel Gratton au poste de préposé aux arénas au Service de la gestion des édifices et de l'électricité du Module des travaux publics et de l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Michel Gratton a demandé au Service des ressources humaines de réintégrer son poste d'opérateur II au Service des opérations de terrain du Module des travaux publics et de l'environnement :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité modifie sa résolution numéro CE-2006-1698 adoptée le 6 décembre 2006 de façon à réintégrer monsieur Michel Gratton à son poste d'opérateur II au Service des opérations de terrain du Module des travaux publics et de l'environnement.

Adoptée

CE-2007-480

**RETRAITE ANTICIPÉE DE MADAME GINETTE ROBITAILLE, SECRÉTAIRE DE DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES, 1<sup>er</sup> MAI 2007**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Ginette Robitaille, secrétaire de direction des Services juridiques, a confirmé qu'elle prendra sa retraite anticipée le 1<sup>er</sup> mai 2007;

**CONSIDÉRANT QUE** cette employée aura complété 32 ans et 9 mois de service à la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à verser à madame Ginette Robitaille les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite anticipée prévue le 1<sup>er</sup> mai 2007, et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M<sup>me</sup> Robitaille leurs plus sincères remerciements pour ses années de service à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-481

**RETRAITE DE MADAME CARMEN CHARTRAND, PRÉPOSÉE TECHNIQUE, SERVICE DES FINANCES, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES - 1<sup>er</sup> MAI 2007**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Carmen Chartrand, préposée technique au Service des finances du Module de l'administration et des finances, a confirmé qu'elle prendra sa retraite le 1<sup>er</sup> mai 2007;

**CONSIDÉRANT QUE** cette employée aura complété 32 ans et 7 mois de service à la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à verser à madame Carmen Chartrand les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 1<sup>er</sup> mai 2007, et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à madame Carmen Chartrand leurs plus sincères remerciements pour ses années de service à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2007.

Adoptée

**CE-2007-482**

**RETRAITE DE MONSIEUR RICHARD CHARBONNEAU, OPÉRATEUR III (EAU POTABLE), SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT - 1<sup>er</sup> MAI 2007**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Richard Charbonneau, opérateur III (eau potable) au Service de l'environnement du Module des travaux publics et de l'environnement, a confirmé qu'il prendra sa retraite le 1<sup>er</sup> mai 2007;

**CONSIDÉRANT QUE** cet employé aura complété 30 ans et 9 mois de service à la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Richard Charbonneau les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 1<sup>er</sup> mai 2007, et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à monsieur Richard Charbonneau leurs plus sincères remerciements pour ses années de service à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2007.

Adoptée

**CE-2007-483**

**PROMOTION DE MONSIEUR SYLVAIN COUSINEAU AU POSTE DE SUPERVISEUR AUX COMMUNICATIONS, SERVICE DE POLICE, DIVISION DU SOUTIEN ORGANISATIONNEL**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de superviseur aux communications au Service de police, Division du soutien organisationnel, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion de monsieur Sylvain Cousineau au poste de superviseur aux communications au Service de police, Division du soutien organisationnel.

Monsieur Sylvain Cousineau est assujéti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Cousineau sera celui de la classe 8 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21500-112 – Police – Centre d’urgence 911 – Rémunération régulière – Cols blancs.

La permanence sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d’essai soit complétée, conformément aux dispositions de l’article 10.14 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-484\*

**MODIFICATIONS AU RECUEIL DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES CADRES DE LA VILLE DE GATINEAU - ANNEXES A ET C ET ARTICLE J**

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil, par sa résolution numéro CM-2001-57 adoptée le 12 décembre 2001, acceptait la politique salariale et le recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** des modifications doivent être apportées aux annexes A et C ainsi qu’à l’article J de la politique salariale et au recueil des conditions de travail des cadres afin d’en actualiser le contenu :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d’adopter les changements apportés aux annexes A et C ainsi qu’à l’article J de la politique salariale et au recueil des conditions de travail des cadres.

De plus, ce comité recommande au conseil de modifier rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2004 l’allocation automobile pour le poste de chef de division – secteur ouest au Service de la gestion des édifices et de l’électricité pour plus de 10 000 kilomètres.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu’à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2007.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2007-485\*

**MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DE L’ENVIRONNEMENT, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L’ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l’environnement doit répondre aux besoins organisationnels de façon efficace et efficiente :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil les modifications suivantes de la structure organisationnelle du Service de l’environnement du Module des travaux publics et de l’environnement :

**Abolition**

- poste permanent d’opérateur II à l’usine d’épuration.

**Créations**

- poste d'opérateur A (camionneur) affecté au camionnage des boues et granules de l'usine d'épuration;
- poste de technicien de laboratoire.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service de l'environnement du Module des travaux publics et de l'environnement.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du service, soit au 02-41460-114 – Service de l'environnement – Granulation – Usine de traitement des eaux usées – Réguliers – Cols bleus, pour le poste d'opérateur A et au 02-41450-114 Service de l'environnement – Laboratoire – Usine de traitement des eaux usées – Réguliers – Cols bleus, pour le poste de technicien de laboratoire.

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
41410-114	46 180 \$		Procédés - Usine de traite. - Eaux usées - Réguliers / Bleus
41450-134	36 800 \$		Laboratoire - Usine de traite. - Eaux usées - Temp. / Bleus
41460-114		46 180 \$	Granulation - Usine de traite. - Eaux usées - Réguliers / Bleus
41450-114		36 800 \$	Laboratoire - Usine de traite. - Eaux usées - Réguliers / Bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2007.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2007-486

**SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA CAUTION AXA ASSURANCES INC. - ENTREPRENEUR CARRIÈRE DES RUISSEAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur Carrière des Ruisseaux éprouve des difficultés à respecter toutes ses obligations et n'a pas effectué tous les paiements aux sous-traitants en vertu des contrats avec la Ville de Gatineau, sous les numéros suivants :

2005 SP 018 - Réfection de l'avenue de Buckingham  
 2004 SP 156 - Bassin Lemay  
 2006 SP 053 - Réfection de l'avenue Lépine  
 2006 SP 151 - Réfection des rues secteur Hull  
 2006 SP 168 - Réfection des rues secteur Gatineau  
 2004 SP 168 - Déneigement des secteurs ruraux et urbains - saison 2006-2007

**CONSIDÉRANT QUE** la caution Axa Assurances inc. est disposée à supporter Carrière des Ruisseaux pour lui permettre de rencontrer ses obligations et de compléter lesdits contrats et payer les réclamations couvertes par les cautionnements;

**CONSIDÉRANT QUE** la caution propose de signer une convention qui prévoit le fonctionnement du cautionnement d'exécution;

**CONSIDÉRANT QU'**en contrepartie des engagements de la caution Axa Assurances inc., la Ville de Gatineau s'engage à payer directement à Axa Assurances inc. les soldes contractuels payables en vertu des contrats cautionnés;

**CONSIDÉRANT QU'**en contrepartie de l'engagement de paiement de la Ville de Gatineau, Axa Assurances inc. s'engage à tenir la Ville de Gatineau indemne de toutes réclamations :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le Service des affaires juridiques ou son mandataire à signer l'entente avec la caution Axa Assurances inc.

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif